

Fondé en 2002, le Pôle de traçabilité est un organisme français à but non lucratif qui poursuit deux grands objectifs : sensibiliser les décideurs européens à l'importance de la traçabilité et faire connaître les pratiques exemplaires que les organisations devraient adopter en la matière. Ingénieur et diplômé en gestion, Jean-Michel Loubry est responsable du service Mission d'intérêt général du pôle.



PRODUCTION ET TI

# Mais d'où vient donc ce produit ?

Lait et dentifrices chinois contaminés. Fromages et viandes infectés. Sacs à main contrefaits. Logiciels piratés. Légumes biologiques *non organiques*. Jouets plombés. Vêtements fabriqués par des enfants. Médicaments frelatés... Face à tous ces scandales, les autorités gouvernementales, les détaillants et les consommateurs des pays industrialisés se préoccupent de plus en plus de la sécurité et de la qualité réelle des produits et des services offerts sur le marché. Pour les entreprises nationales, le recours aux outils de traçabilité permettra notamment de préserver – voire de favoriser – l'accès du marché nord-américain aux produits québécois.

PAR RÉJEAN ROY

**T**rois grands facteurs expliquent que les entreprises cherchent de plus en plus à adopter des pratiques de traçabilité exemplaires.

Plusieurs organisations se tournent vers les outils de traçabilité dans l'espoir d'améliorer leur niveau de performance, explique Jean-Michel Loubry. « Tout le monde a entendu parler de Wal-Mart et de ce que ce géant mondial de la vente au détail a réussi à faire, sur le plan de la logistique et de la traçabilité, pour optimiser le fonctionnement de sa chaîne d'approvisionnement et être à la fois plus productif et plus rentable. De nombreuses entreprises françaises s'adressent au Pôle pour suivre les traces de Wal-Mart, afin d'améliorer la gestion de leurs stocks, par exemple », souligne l'expert.

## Un outil pour innover

D'autres organisations se servent de la traçabilité pour innover, poursuit Jean-Michel Loubry. « À partir du moment où une organisation, grâce aux

outils de traçabilité, peut recueillir une foule de données nouvelles sur les produits ou les services qu'elle achète ou qu'elle commercialise, elle peut aussi créer des produits ou des services qui permettront d'améliorer la relation avec son client, de le fidéliser. »

Ainsi, des supermarchés japonais ont installé des systèmes qui permettent aux consommateurs de connaître la date exacte à laquelle un légume donné a été cueilli et de regarder la photo du fermier responsable de sa production. « Nos aliments parcourent des milliers de kilomètres avant d'arriver dans nos assiettes, souligne le magazine *Foreign Policy*. Cette pratique permet aux acheteurs d'obtenir une réponse à la question : « Mais qui donc produit ce que je mange ? » »

Autre exemple d'innovation rendue possible par les outils de traçabilité : à l'entrée du zoo d'Apenheul, en Hollande, un sac pourvu d'une étiquette d'identification par radiofréquence (*RFID*) est remis aux visiteurs. « Cette étiquette

## Qu'est-ce que la traçabilité ?

Selon *Le grand dictionnaire* de l'Office québécois de la langue française, « c'est la capacité de trouver, pour un objet donné, la trace de chacune des étapes de sa conception, de sa fabrication et de sa distribution ainsi que la provenance de ses composants. La traçabilité permet d'abord de veiller au contrôle de la qualité de tout le circuit de production d'un bien, quel qu'il soit. C'est ensuite une procédure qui touche à la sécurité. Très souvent, par exemple, la traçabilité concerne les produits alimentaires ; elle permet de connaître les matières premières, matériaux et ingrédients d'un produit (traçabilité amont), les équipements utilisés dans sa fabrication, sa transformation et sa manutention dans l'entreprise (traçabilité interne) et le suivi de sa distribution (traçabilité aval). Selon la norme NF ISO 8402, il peut s'agir en somme de connaître l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une activité, d'un processus, d'un produit, d'un organisme ou d'une personne ».

permet à la direction de suivre les mouvements des visiteurs au gré de leur cheminement parmi les attractions, souligne Jean-Michel Loubry. On a ainsi pu constater quelles étaient les attractions les plus populaires et reconfigurer le parc pour optimiser l'expérience offerte aux visiteurs. Le sac s'est aussi révélé utile pour repérer des enfants égarés<sup>2</sup>.

« Toutefois, une forte proportion des producteurs s'intéressent surtout aux techniques de traçabilité pour respecter les obligations gouvernementales qui leur sont – et leur seront – de plus en plus souvent imposées, ajoute le gestionnaire. Par exemple, en 2007, l'Interagency Working Group on Import Safety a déposé aux États-Unis un rapport intitulé *Action Plan for Import Safety: A Roadmap for Continual Improvement* qui proposait notamment au président Bush de travailler de concert avec les acteurs américains et étrangers pour « encourager le développement de pratiques exemplaires d'utilisation des technologies de traçabilité<sup>3</sup>. » Les organisations québécoises qui ne se prépareront pas à adopter ces nouvelles façons de faire risquent d'en payer le prix.

En France, le Pôle de traçabilité accompagne les entreprises agroalimentaires européennes pour



les aider à mettre en place un système de traçabilité qui va « de la fourche à la fourchette », note Jean-Michel Loubry, un mécanisme, donc, qui permet de remonter facilement et rapidement jusqu'au producteur en cas de problème. Cependant, l'organisme intervient aussi en matière de sécurité dans d'autres secteurs, comme l'industrie médicale, où la contrefaçon des médicaments est un fléau majeur (10 % des médicaments vendus aux États-Unis sont contrefaits; ce taux grimpe à 20 % en Russie et à 50 % en Afrique), ou encore, l'industrie du transport, où l'usage de pièces falsifiées cause parfois des accidents très graves.

### Exploiter le plein potentiel de la traçabilité

Malheureusement, de manière générale, les outils de traçabilité demeurent moins utilisés qu'ils ne devraient l'être. Le problème tient notamment au fait que certains producteurs ont une mauvaise perception de leur utilité. « En France, il est obligatoire de recourir aux outils de traçabilité dans certains secteurs, comme celui de l'élevage du bétail, mais quand ce n'est pas le cas, il est difficile de convaincre les acteurs de les utiliser, déplore Jean-Michel Loubry. Par exemple, les viticulteurs, particulièrement les plus âgés, ne comprennent pas bien ce que la traçabilité rapporte. Ils se plaignent de ce qu'on les force à passer plus de temps à brasser de la paperasse qu'à faire du vin. Ces artisans seront bien sûr obligés d'y arriver un jour, mais en attendant, ils ratent de belles occasions d'exploiter le potentiel de la traçabilité et de s'en servir, entre autres, pour faire une démonstration rigoureuse du fait qu'ils ont cultivé leurs champs très proprement, avec des engrais biologiques. »

### Agri-Traçabilité

Agri-Traçabilité, un organisme soutenu par le gouvernement du Québec, « veille à développer, à mettre en œuvre et à opérer un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles, tant du règne animal que végétal ». Agri-Traçabilité se situe à l'avant-garde dans le domaine de l'utilisation des outils de traçabilité à des fins de sécurité des aliments.

## La traçabilité : une préoccupation pour le CEFRIO

Depuis le printemps 2007, le CEFRIO fait partie d'un groupe de travail nord-américain qui a pour mission d'étudier de quelle manière les technologies de l'information (TI) peuvent aider les gouvernements à mieux répondre aux attentes et aux besoins des citoyens et des entreprises. Dirigé par le Center for Technology in Government (CTG), ce groupe rassemble des partenaires du Québec, du Canada anglais, des États-Unis et du Mexique.

Avec l'aide des membres du groupe de travail et le soutien du ministère des Affaires internationales du Québec, le CEFRIO tente de démarrer un projet d'expérimentation à deux volets :

1. Concevoir et mettre en place les mécanismes qui permettraient d'assurer la traçabilité des produits agroalimentaires québécois au-delà de la frontière américaine ;
2. Favoriser la définition et l'implantation sur le terrain des pratiques d'affaires électroniques grâce auxquelles les producteurs québécois pourront convaincre leurs clients américains de la qualité supérieure de leurs produits et augmenter la valeur de leurs exportations.

Ces questions sont cruciales. D'une part, les consommateurs nord-américains cherchent de plus en plus à savoir d'où viennent les produits qu'ils achètent, comment ils ont été fabriqués, par qui ils l'ont été, etc. Dans certains cas, ils sont même prêts à payer davantage pour un produit conçu d'une certaine façon, par un type de producteur

donné. D'autre part, les entreprises d'un pays doivent être capables de créer et de transmettre aux organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux d'un autre pays une information de plus en plus riche, pour obtenir le droit d'exporter leurs biens ou d'afficher une certification reconnue.

Les retombées qu'entraînera ce projet seront considérables :

1. Consolidation et amélioration du positionnement concurrentiel des acteurs de l'agroalimentaire québécois dans le marché américain, alors que celui-ci se resserre (pensons, par exemple, au nouveau plan d'action pour accroître la sécurité alimentaire aux États-Unis et aux préoccupations grandissantes des consommateurs en matière de développement durable) ;
2. Nouveaux débouchés pour les technologies et les savoirs québécois ; ainsi, ce projet pourrait, par exemple, aider le Québec et Agri-Traçabilité à exporter le système de traçabilité québécois aux États-Unis et au Mexique ;
2. Intensification de la collaboration intra et intergouvernementale en matière d'exportation agroalimentaire et acquisition de nouveaux savoirs utiles à la prise de décision gouvernementale (p. ex. : meilleure information sur l'impact de la traçabilité sur le plan des ventes à l'étranger).

Mais comment exploiter les outils de traçabilité à leur juste valeur ? « Il faut d'abord commencer par définir le besoin que la traçabilité permettra de combler, répond Jean-Michel Loubry. Quels règlements sont imposés à votre organisation ? Comment s'appliquent-ils à ce que vous faites ? Et surtout, quels sont vos objectifs ? Comment allez-vous gérer les nouveaux processus mis en place ? Comment amèneriez-vous votre personnel à adhérer au projet et éviteriez-vous que les outils de traçabilité soient rejetés ?

« Vous savez, conclut l'expert, trop de gens viennent nous voir en disant : "Je viens de lire un article sur la traçabilité" ou "Je viens de voir une

émission sur la RFID ; je veux me lancer". Je leur réponds alors qu'il faut éviter de penser d'abord "technologie", qu'il faut attaquer le problème par le haut, en démontrant l'utilité stratégique du projet de traçabilité pour l'organisation. » ■

1 Voir à ce sujet Anonyme (2007). « Meet Your Meat », *Foreign Policy*, juillet-août, [http://www.foreignpolicy.com/users/login.php?story\\_id=3856&URL=http://www.foreignpolicy.com/story/cms.php?story\\_id=3856](http://www.foreignpolicy.com/users/login.php?story_id=3856&URL=http://www.foreignpolicy.com/story/cms.php?story_id=3856).

2 Voir <http://www.innovationonline.fr/articles-magazine/fiche-articles.php?id=575>.

3 Voir [www.importsafety.gov/report/actionplan.pdf](http://www.importsafety.gov/report/actionplan.pdf).